



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

20^e CONGRÈS
4 AU 7 OCT. 2021

GUIDEL

Les cadres au cœur de la sécurité sociale

La lettre de La Michodière

N°30-2021 – 16 septembre 2021

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain Gautron, Directeur Gérant



EDITO

DORMEZ TRANQUILLES BRAVES GENS, « ON » S'OCCUPE DE TOUT

Lundi, [dans notre édition spéciale de La Michodière](#), nous alertions sur la lettre de « mission portant sur des enjeux d'intérêt commun aux branches du RG dans la perspective du renouvellement en 2023 des COG des caisses nationales du RG ».

Si dès le lendemain nous étions relayés par la presse spécialisée, personne, à commencer par l'UCANSS, n'a cru bon de nous contacter.

Bien entendu nous interpellons officiellement notre employeur.

Paradoxalement, cette attaque contre la Sécurité sociale (la lettre indique que cette mission servira à « crédibiliser la mobilisation d'économies de gestion supplémentaire sur la période la prochaine COG) arrive au centre du débat lancé comme un ballon d'essai par le Ministre de la Santé sur « la grande Sécu ».

A ce titre, Force Ouvrière a rappelé notre position sur l'articulation entre l'Assurance maladie obligatoire et complémentaire.

Pendant ce temps, les partenaires sociaux sont totalement écartés sciemment de toute concertation, comme une préfiguration à l'étatisation totale du système.

Dormez tranquilles braves gens, l'Etat s'occupe de tout. Le SNFOCOS ne l'acceptera pas.

Alain Gautron, Secrétaire général du SNFOCOS

SOMMAIRE

- Page 1 : Edito du SG**
Dormez tranquilles braves gens, « on » s'occupe de tout
- Page 2 : Dessine-moi une COG**
- Pages 3 et 4 : Article**
Tripalio du 14 septembre 2021
- Pages 5 et 6 : Circulaire**
confédérale du 13 septembre 2021 Secteur Protection sociale collective
- Pages 7 à 8 : Déclaration**
de la Commission Exécutive Confédérale du 9 septembre 2021
- Pages 8 à 10 : Tous ensemble, le 5 octobre !**
- Page 11 : Agenda**



DESSINE-MOI UNE COG

L'étatisation de la Sécurité sociale que nous ne cessons de dénoncer n'est pas nouvelle.

Cependant elle progresse, l'Etat étant avide de prendre toute la place au détriment de la gestion paritaire. Pourtant, comme toute politique, cela n'est pas irrémédiable, c'est pourquoi le SNFOCOS s'y oppose et milite pour une autre gestion.

La mise en place des COG en 1996 par le gouvernement Juppé marque durablement et profondément l'étatisation de la Sécurité sociale par le biais des deux bras armés économique et politique.

Prenant prétexte d'un déficit de la Sécurité sociale, l'Etat, légiférant par ordonnance, institue les COG entre l'Etat et les caisses, dépossédant salariés et employeurs de leur gestion paritaire.

Le bras économique se chargera quant à lui de remplacer au fur et à mesure les cotisations, celles qui ouvrent des droits, par des impôts (CSG), mettant la Sécurité sociale sous la coupe budgétaire des gouvernements et de leurs arbitrages libéraux.

Désormais les COG dessinent pour cinq ans quel sera le niveau d'étranglement de nos branches, de nos organismes.

L'actuelle (2018-2022) a prévu de supprimer 12.000 postes toutes branches confondues.

Pour l'Assurance maladie sur le terrain cela se traduit par une réduction du personnel de 2.5% par an pour chaque caisse. Dans la précédente COG (2014-2017) elle avait déjà rendu 4.500 postes. Sur ces deux COG l'Assurance maladie a perdu 20% de son personnel.

Les autres branches ne sont pas mieux loties.

Dans un de ces rapports, la Cour des Comptes reprochait à la Branche Retraite les erreurs de calcul des pensions, faute de techniciens en nombre et bien formés, mais aussi le manque d'agents en accueil pour recevoir le public.

Et pourtant cette même Cour des Comptes reproche à l'Etat de ne pas aller assez vite dans la suppression des postes ! Durant cette COG 2018-2022, la Branche Retraite doit sacrifier près de 900 ETP ! Cherchez l'erreur !

Vous comprendrez pourquoi le SNFOCOS ne peut rester sans réagir en découvrant la Lettre de Missions sur la prochaine COG 2023-2027.

Eric GAUTRON, Secrétaire National en charge de la Communication et de la Syndicalisation, de l'Encadrement et de la Prévoyance

« GRANDE SÉCU » AVANT ÉTATISATION ? UNE MISSION IGAS-IGF SÈME LE TROUBLE

Ces dernières semaines, les interrogations se multiplient, du côté des acteurs et observateurs du monde de la protection sociale, notamment complémentaire, concernant les intentions réelles du gouvernement en matière d'organisation générale du financement des dépenses de protection sociale : entend-il pérenniser le rôle de l'initiative privée ou, au contraire, étendre sensiblement le périmètre de la mutualisation socialisée ?

Alors que les débats portent surtout sur l'éventualité et la pertinence, ou non, de la montée en puissance d'une "Grande Sécu", appelée par exemple à financer la quasi-totalité des dépenses de soins, les conditions du lancement d'une mission de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et de l'inspection générale des finances (IGF), consacrée à la gestion du régime général de la Sécurité sociale, invitent à émettre l'hypothèse d'une volonté des technocrates du social d'engager une nouvelle étape de l'étatisation de la protection sociale.

La "Grande Sécu" toujours au menu des débats

La "Grande Sécu" fait décidément parler d'elle chaque jour ou presque : après le lancement d'une mission du HCAAM sur l'articulation assurance maladie obligatoire et assurance maladie complémentaire, après l'annonce d'une probable généralisation du remboursement par la Sécurité sociale de séances de psychologues, après la tentative des pouvoirs publics de renforcer leur contrôle sur la politique tarifaire des organismes complémentaires d'assurance maladie (OCAM), on apprend, dans Les Echos, que la Sécurité sociale entend assumer, dès l'an prochain, un rôle plus important dans le remboursement des dépenses de médicaments et de dispositifs médicaux. Une enveloppe de 300 millions d'euros supplémentaires doit être prévue à cet effet dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2022. En ce mois de septembre, l'heure semble clairement être à l'élargissement du champ d'action de la Sécurité sociale, au détriment des OCAM.

Du côté des acteurs de la protection sociale privée, on commence d'ailleurs à s'en émouvoir de plus en plus explicitement. Ainsi, à la fin du mois d'août, Malakoff Humanis a publié une étude démontrant l'attachement des chefs d'entreprises et des assurés à l'existence d'un système de financement des soins articulant Sécurité sociale et OCAM. Au début du mois de septembre, le MEDEF s'est inquiété de la tournure que pourrait prendre la mission du HCAAM. Hier, c'est Damien Vieillard-Baron, le président du courtier Gerep, et figure bien connue du monde du courtage, qui s'est érigé contre la volonté affichée par l'exécutif de remettre en cause le rôle des OCAM dans la prise en charge des dépenses de santé. On le voit : le monde de la protection sociale complémentaire est contraint de monter au créneau afin de défendre sa légitimité face à la perspective de la mise en place d'une "Grande Sécu".

Une mission IGAS-IGF lancée en toute discrétion

C'est dans cette configuration quelque peu tendue et incertaine que le SNFOCOS, le syndicat FO des agents de cadres des organismes sociaux, bien implanté dans l'encadrement de la Sécurité sociale (IDCC 218 et 2793), vient de faire état du lancement, dans des conditions pour le moins curieuses, d'une

mission de l'IGAS et de l'IGF, portant "sur des enjeux d'intérêt commun aux branches du RG dans la perspective du renouvellement en 2023 des COG [conventions d'objectifs et de gestion, *ndlr*] des caisses nationales du RG [régime général de la Sécurité sociale, *ndlr*]" . Cette mission a été lancée par une lettre – que nous reproduisons ci-dessous – signée par Olivier Véran, le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Dussopt, le ministre délégué aux Comptes Publics et Laurent Pietraszewski, le secrétaire d'Etat chargé des Retraites et de la Santé au Travail.

Si ce n'est qu'hier que le SNFOCOS a fait état, en s'en émouvant vivement, du lancement de la mission IGAS-IGF sur la gestion des organismes de Sécurité sociale, encore faut-il préciser que la lettre de mission qui l'a engagé est datée du... 1er avril dernier ! Et que la mission était censée rendre son rapport "au plus tard à la fin du premier semestre 2021". Expliquant ce long délai de réaction, le SNFOCOS dénonce le fait que les représentants des personnels de la Sécurité sociale – y compris donc, des personnels d'encadrement – n'ont pas du tout été informés de la démarche interministérielle. "Nous venons seulement, un peu par hasard, d'apprendre l'existence de cette mission" tonne le syndicat, qui exige qu'elle l'entende au plus vite. Un tel contexte de lancement de la mission laisse par ailleurs supposer que les administrateurs de la Sécurité sociale n'ont pas vraiment dû jouer un rôle central dans le processus.

En somme : la grande discrétion ayant entouré le lancement de la mission IGAS-IGF sur la gestion de la Sécurité sociale paraît témoigner du fait que, du point de vue des dirigeants de l'Etat, cet enjeu gestion ne concerne plus qu'eux.

Derrière la rationalisation gestionnaire, l'Etat

Dans le détail, deux éléments de la lettre de mission méritent notamment de retenir l'attention du monde de la protection sociale. D'une part, on relève que les technocrates du social entendent renforcer la rationalisation gestionnaire de la Sécurité sociale. La mission doit en effet "proposer des pistes d'amélioration de la performance des organismes de sécurité sociale sur des axes transversaux au régime général et qui pourraient être reprises dans la COG en cours de renégociation du régime agricole". L'enjeu est ici de "crédibiliser la mobilisation d'économies de gestion supplémentaires". L'un des outils de cette entreprise de rationalisation pourrait être le développement de "synergies entre les CPAM et les CAF". Entre les lignes, on comprend ici que le gouvernement aimerait bien en finir avec les distinctions institutionnelles du régime général, au profit d'une structure plus unifiée, probablement centrée sur la grande branche maladie. L'Etat n'aurait guère de difficulté à prendre seul la direction de cet ensemble.

Cette hypothèse est accréditée par le traitement que les technocrates du social réservent aux employeurs de la Sécurité sociale. C'est en effet en des termes plutôt sévères qu'ils qualifient l'UCANSS, l'organisation représentant ces employeurs. Ils estiment qu'elle "peine souvent à prendre toute sa place dans le dispositif [d'amélioration de la gestion des caisses, *ndlr*] aux côtés des caisses nationales". La tutelle étatique reconnaît que cette appréciation critique procède en partie du récent échec de la négociation sur les classifications. Elle en profite pour annoncer qu'elle entend s'immiscer dans les relations sociales des organismes de Sécurité sociale. En remettant en cause l'action du patronat gérant ses CCN, l'exécutif paraît faire part de sa volonté d'endosser, lui aussi, le rôle d'employeur de la Sécurité sociale – lui aussi signifiant sans doute, à terme, lui tout court.

Ainsi donc, derrière le débat actuel au sujet de la Grande Sécu, il y a lieu de penser que le gouvernement cherche à placer ses pions pour l'étatisation de l'essentiel de la protection sociale.

Mickaël Ciccotelli

ARTICULATION DE L'ASSURANCE MALADIE AVEC LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ - POSITION FORCE OUVRIÈRE

CIRCULAIRE CONFÉDÉRALE DU 13 SEPTEMBRE 2021

SECTEUR PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE



////////////////////// **Circulaire confédérale** ////////////////////////

Secteur de la Protection Sociale Collective

Numéro 153-2021

Réf. : YV/SL/GC/VP/CB

Paris, le 13 septembre 2021

Articulation de l'Assurance maladie avec les complémentaires santé position Force Ouvrière

Chères et chers camarades,

Objet

Cette circulaire a pour objet de réaffirmer la position de Force Ouvrière dans le débat relatif à l'articulation entre l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO – la branche Maladie de la Sécurité sociale) et l'Assurance Maladie Complémentaire (AMC – qui regroupe les mutuelles, les institutions de prévoyances et les assurances de santé privées).

Pourquoi

Ce sujet prend de plus en plus de place dans les débats au sein des instances nationales et des acteurs de la protection sociale complémentaire. En effet, la réforme dite du « 100% Santé » (ou également « RAC 0 » concernant l'optique, le dentaire et l'auditif) avait acté une certaine place accordée aux acteurs complémentaires qui avait fait l'objet de critiques de notre part (voir les circulaires n°2018-148 et 2020-39).

Le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM) a été saisi par le ministre de la Santé pour réaliser un avis sur cette question de l'articulation de la prise en charge des soins entre l'AMO et l'AMC. Ce débat devrait s'ouvrir lors de cette rentrée de septembre 2021. Pour rappel, FO siège dans cette instance et avait été favorable à sa création en 2003.

Principaux points

Force Ouvrière rappelle son attachement indéfectible aux ordonnances de 1945 instituant la Sécurité sociale, y compris en ce qu'elles affirment le rôle des complémentaires. Pour FO, la gouvernance du système de santé doit être fondée sur les principes institués par ces ordonnances. Pour la Sécurité sociale tout comme pour les mutuelles et les institutions de prévoyance, il s'agit donc pour FO de rappeler que c'est une gestion d'assurances sociales, reposant sur le principe de la tarification au revenu et de la prestation au risque ; la mise en œuvre de cette maxime commune « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses

FO //////////////// Circulaire confédérale ////////////////

besoins ». C'est pourquoi FO réaffirme que le secteur lucratif, qui pratique l'inverse – tarification au risque et prestation au revenu, ne peut assumer cette charge publique et doit demeurer marginal.

Les principes fondateurs de notre modèle social doivent demeurer l'égalité et la solidarité pour assurer l'universalité des bénéficiaires et garantir l'accessibilité aux soins, face aux inégalités de couverture et de reste-à-charge.

C'est pourquoi FO réaffirme que le rôle de l'État doit demeurer sur le contrôle de la légalité et des comptes. Il doit éviter la multiplication des réglementations mais s'assurer de l'exemplarité et de la transparence de l'AMO et de l'AMC, permettre de nouveau que les réformes soient négociées au niveau des acteurs et non concertées par le Gouvernement. Pour FO, la clarté et la lisibilité du système doit être améliorée, cela signifie en particulier que les bases de remboursement doivent rester communes entre l'AMO et l'AMC, que l'AMO doit améliorer sa prise en charge dans les secteurs où elle est défaillante (ce qui redonnerait en outre des marges de manœuvre à l'AMC), et qu'ainsi soit préféré l'investissement commun dans la prévention et la prise en charge plutôt que la maîtrise des dépenses, qui demeure la seule véritable politique des gouvernements successifs.

Vous trouverez en annexe les éléments plus détaillés relatifs à la position de Force Ouvrière sur l'articulation entre l'AMO et l'AMC.

Amitiés syndicalistes,

Serge LEGAGNOA
Secrétaire confédéral

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Annexe : Position FO sur l'articulation entre l'Assurance Maladie Obligatoire et l'Assurance Maladie Complémentaire

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14 - Tél. 01 40 52 82 00
<http://www.force-ouvriere.fr>

Retrouvez l'annexe à cette circulaire [ici](#)

DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE CONFÉDÉRALE DU 9 SEPTEMBRE 2021



DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE DU 09 SEPTEMBRE 2021

Alors que la situation demeure sous l'emprise de la pandémie de Covid19 et de ses conséquences sanitaires, économiques et sociales, la Commission exécutive confédérale FO réaffirme que la priorité doit être à la mise en œuvre des moyens indispensables pour protéger la santé de la population et des salariés en particulier, dont fait partie aujourd'hui la vaccination à laquelle chacun doit pouvoir accéder.

FO s'oppose à cet égard aux fermetures de lits et de services et dénonce le manque de moyens et d'effectifs dans les hôpitaux et les services de santé.

FO s'oppose à ce que la situation de crise sanitaire soit utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause de droits des salariés et des garanties collectives. Ayant obtenu le retrait du licenciement dans le cadre du passe sanitaire et de la vaccination obligatoire, FO continuera à tous les niveaux de défendre les droits des salariés dans leur emploi afin d'empêcher toute sanction dont la suspension de contrat et de salaire.

Dans le même temps, ni le projet de réforme des retraites, qui n'a d'autre objectif que de mettre fin au système de retraite solidaire actuel, les régimes existants et de reculer l'âge de départ en retraite, ni la réforme de l'assurance chômage, qui pénaliserait les plus précaires et dont FO avec d'autres syndicats avait obtenu la suspension en juin dernier, ne sont abandonnées.

A ces projets FO oppose la revendication d'un vrai travail avec un vrai salaire pour toutes et tous. Cela passe par la revalorisation des emplois à bas salaires, à temps partiel, la fin des processus conduisant à multiplier les contrats précaires, une politique effective de relocalisation et réindustrialisation, la mise sous conditions et le contrôle des aides publiques aux entreprises.

FO s'oppose à la poursuite des politiques d'austérité alors que de nombreux services publics manquent de moyens et sont confrontés à des restructurations, privatisations, fermetures et suppressions d'emplois.

Face à l'augmentation des prix de consommation courante (alimentation, gaz, électricité, essence) et alors que de nombreux salariés ont subi et subissent le chômage partiel, les emplois à bas salaires, à temps partiel et les contrats précaires, la stagnation ou la baisse du pouvoir d'achat de leur salaire ou pension pour les retraités, quand les profits et dividendes versés aux actionnaires s'envolent, FO confirme l'urgence à l'augmentation générale des salaires, pensions, du SMIC et de l'indice de la Fonction publique.

Dans ce contexte, la Commission exécutive lance un appel à tous les syndicats, militants et adhérents FO, afin de mettre en œuvre, dès maintenant, les conditions de réussite de la mobilisation, par la grève interprofessionnelle et les manifestations, le 5 octobre prochain.



Elle invite, à cette fin, à faire circuler le plus largement cet appel et les raisons de cette mobilisation auprès des salariés, actifs, retraités, demandeurs d'emplois, du secteur privé et du secteur public.

Elle appelle à organiser réunions d'informations et assemblées générales pour lancer et amplifier la mobilisation.

Contre le retour de la réforme des retraites, contre la réforme de l'assurance chômage.

Pour l'augmentation générale des salaires et des pensions ; pour l'augmentation du Smic, du point d'indice dans la Fonction publique et des grilles de salaires ; pour le service public, ses moyens et ses effectifs, pour la préservation et le développement d'emplois de qualité dans l'industrie.

Déclaration adoptée à l'unanimité par les membres de la Commission exécutive confédérale.



TOUS ENSEMBLE, LE 5 OCTOBRE !

**5 OCTOBRE : APPEL DE LA COMMISSION
EXÉCUTIVE DE FORCE OUVRIÈRE**

La Commission exécutive lance un appel à tous les syndicats, militants et adhérents FO, afin de mettre en œuvre, dès maintenant, les conditions de réussite de la mobilisation, par la grève interprofessionnelle et les manifestations, le 5 octobre prochain.

Elle invite, à cette fin, à faire circuler le plus largement cet appel et les raisons de cette mobilisation auprès des salariés, actifs, retraités, demandeurs d'emplois, du secteur privé et du secteur public.

Elle appelle à organiser réunions d'informations et assemblées générales pour lancer et amplifier la mobilisation.

Contre le retour de la réforme des retraites, contre la réforme de l'assurance chômage.

Pour l'augmentation générale des salaires et des pensions,

Pour l'augmentation du Smic, du point d'indice dans la Fonction publique et des grilles de salaires,

Pour le service public, ses moyens et ses effectifs,

Pour la préservation et le développement d'emplois de qualité dans l'industrie.

RETRAITE, SALAIRES, EMPLOI, SERVICE PUBLIC

5

OCTOBRE

NON !

- > au retour de la réforme des retraites,
- > au recul de l'âge de la retraite,
- > à la baisse du pouvoir d'achat des retraités,
- > à la précarité,
- > à la réforme de l'assurance chômage,
- > au « quoiqu'il en coûte aux salariés et salariées ».

OUI !

- > à l'augmentation générale des salaires et des pensions,
- > à la revalorisation des emplois à bas salaires, à temps partiel,
- > **Pour** l'augmentation du SMIC, du point d'indice dans la Fonction publique et des grilles de salaires,
- > **Pour** le service public, ses moyens et ses effectifs.

AVEC



**JEUNES, FEMMES, HOMMES, SENIORS ET RETRAITÉS
PAR LA GRÈVE ET LES MANIFESTATIONS
TOUS ENSEMBLE
FAISONS-NOUS ENTENDRE
POUR GAGNER !**

Retraite et emplois

En 2019 et 2020, des millions de salariés et salariées se sont mobilisés, par la grève et les manifestations, contre le système universel de retraites par points, contre le recul de l'âge de la retraite – nous avons empêché la réforme de voir le jour !

Nous avons eu raison ! Ce n'est pas notre système de retraite par répartition et ses régimes, fondé sur la répartition et la solidarité entre générations, qui crée des inégalités et des difficultés de financement ! Ce sont les difficultés d'accéder à un emploi pérenne à temps plein pour les jeunes, ce sont les emplois à bas salaires, scotchés au SMIC, à temps partiel subi et en CDD à répétition, ce sont les difficultés de garder son emploi pour les seniors auxquels il faut mettre fin !

Le **5 octobre**, jeunes, femmes, hommes, seniors et retraités, ensemble par la grève et les manifestations nous devons à nouveau mettre en garde contre le retour de la réforme des retraites !

Elle nous trouvera à nouveau sur son chemin !

Assurance chômage et emplois

FO s'oppose fermement à la réforme de l'assurance chômage qu'elle estime injuste et inopportune. Ce changement de règles va sanctionner près de 1,2 million de demandeurs d'emploi indemnisés, soit près de la moitié d'entre eux.

FO rappelle encore et toujours que ni la réduction des droits, ni la dégressivité ne résoudront le chômage et la précarité. C'est faire payer aux demandeurs d'emplois et à l'assurance chômage l'échec cumulé des politiques économiques en matière d'emploi et ce, de surcroît, dans un contexte économique extrêmement dégradé lié à la crise sanitaire. Le Gouvernement table sur 2,3 milliards d'euros d'économie pour le régime avec cette « réforme » Cela revient à faire payer la crise aux chômeurs.

Le **5 octobre**, contre cette réforme de l'assurance chômage, **pour un vrai travail avec un vrai salaire pour tous et toutes.**

Salaires et emplois

Depuis longtemps, et plus encore depuis le début de la crise sanitaire, nous revendiquons que les aides publiques, dont ont bénéficié massivement les entreprises, soient conditionnées au maintien et à la création d'emplois pérennes et au non-versement de dividendes aux actionnaires, contrôlées et sanctionnées.

Le pouvoir d'achat des salariés stagne, celui des retraités baisse, trop de salariés, notamment celles et ceux dits de la deuxième ligne sont confinés au SMIC, à temps partiel, en CDD, sans perspective d'évolution !

Les prix de consommation courante augmentent (électricité, gaz, essence, alimentation), les taxes qui pèsent sur les ménages (TVA, CSG) ne baissent pas !

Les profits des grandes entreprises explosent, l'indice boursier du CAC40 est à des niveaux records, les dividendes versés aux actionnaires retrouvent leurs plus hauts niveaux !

Il faut que ça change, il y a urgence !

Le **5 octobre**, pour l'augmentation générale des salaires et des pensions, pour l'augmentation du SMIC et des minima sociaux, pour l'augmentation du point d'indice dans la Fonction publique, des grilles de salaires des conventions collectives, pour la revalorisation des emplois à bas salaires.

Service public et emplois

La crise sanitaire a accentué de nombreuses difficultés auxquelles sont confrontés les services publics, dénoncées depuis des années déjà, par FO : manque d'effectifs et de moyens, fermeture de services (bureaux de poste, centre des finances...), le gel des salaires.

Le **5 octobre** pour exiger **pour tous les services publics la création des postes et moyens nécessaires** à l'accomplissement des missions, dans les hôpitaux et les EHPAD, les écoles, les services de l'Etat et des collectivités territoriales confrontés à des restructurations, pour l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique qui vise une transformation du modèle social et des services publics.

AVEC



**JEUNES, FEMMES, HOMMES, SENIORS ET RETRAITÉS
TOUS ENSEMBLE, PAR LA GRÈVE ET LES MANIFESTATIONS
FAISONS-NOUS ENTENDRE POUR GAGNER !**

AGENDA

22 septembre :
INC Famille

24 septembre :
RPN Ségur de la Santé

28 septembre :
RPN Convention
collective nationale des
PC

Du 4 au 7 octobre 2021 :
Congrès du SNFOCOS

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

Amundi | Épargne Salariale
& Retraite



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**



Les cadres au cœur de la sécurité sociale